

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TALENSAC

DU 12 AVRIL 2010

Date de convocation : 1^{er} avril 2010

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil dix, le douze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de TALENSAC (Ille-et-Vilaine) proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 Mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M. BOHUON Armand, Maire,

Mme HOUÉE-PITTOIS Dominique, MM. GUERIN Philippe, LEFEUVRE Eric, PERRINIAUX Didier, adjoints,

MM. BOUGEARD Henri, TOTI Bernard, MM. LEBORGNE Henri, LEBORGNE Michel, Mmes GAUTIER Véronique, MARTINEZ Chantal, MM PIRON Aurélien et TERTRAIS Yves, conseillers.

ABSENTS EXCUSÉS : MM DUTEIL Bruno, GROSSET Victor, IHUELLO Didier, Mmes BREHUNE Stéphanie, THEZE Régine, ROUPLY Jacqueline.

M. DUTEIL a donné procuration à M. BOHUON

M. GROSSET a donné procuration à M. GUÉRIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. Aurélien PIRON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} Mars 2010

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} mars 2010 est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

➤ Par décision n°01/2010 du 26/03/2010, il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise « Atelier du Canal » - 21 bld Franklin Roosevelt ó 35000 RENNES concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 5455 € HT.

➤ Par décision n°02/2010 du 30/03/2010, il a été décidé d'accepter le devis de l'EURL La Jeannaie ó 35160 TALENSAC concernant la réfection de la voirie Rue de Tisserands et Place Paul Porteu pour un montant de 11 840 € HT.

➤ Par décision n°03/2010 du 30/03/2010, il a été décidé d'acquérir auprès de l'entreprise Espace Emeraude- ZA les Tardivières ó 35160 MONTFORT-SUR-MEU, deux tondeuses KAAZ et un kit mulching pour un montant de 2107.01 € HT, soit 2520 € TTC.

➤ Par décision n°04/2010 du 1^{er} avril 2010, il a été décidé de renouveler auprès de l'entreprise 3C SYSTEME ó 36 rue des Veyettes ó 35000 RENNES le contrat de télémaintenance informatique de la mairie pour un montant de 1040 € HT soit 1243.84 € TTC.

➤ Par décision n°05/2010 du 1^{er} avril 2010, il a été décidé d'acquérir auprès de l'entreprise 3C SYSTEME ó 36 rue des Veyettes ó 35000 RENNES, une unité centrale HP, 2 écrans LCD HP ainsi qu'une licence Microsoft office 2007 pme pour un montant total de 837 € HT, soit 1001.05 € TTC.

Délibération n°23/2010**Vote des subventions 2010**

Madame HOUÉE-PITOIS expose aux membres de l'assemblée les propositions de la commission des finances :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les subventions et valide les projets suivants :

ASSOCIATIONS TALENSACOISES		
Association Culturelle	1 350 "	Frais de fonctionnement et achats spectacles
	2 150 "	Achats de livres : 2150" pour la bibliothèque et 1100" pour l'école. Montant inscrit au budget primitif à l'article 6065 (non versé sous forme de subvention)
CATM - AFN	360 "	Frais de fonctionnement
Centre de loisirs	50 000 "	Frais de fonctionnement (pas de nouveau projet mais changement de tarification aux usagers entraînant une baisse des recettes)
Chasse A.C.C.A.	607 "	Frais de fonctionnement : pièges, parc de lâchers, grillage volière
Club de l'Amitié	481 "	Frais de fonctionnement : achat ordinateur, don à la recherche
Comité des Fêtes	1 350 "	Frais de fonctionnement : fête locale, retour miss Talensac
Espace Jeunes	1 350 "	Frais de fonctionnement
	700 "	Séjour ski
	200 "	Travaux effectués par les jeunes
F C P E	225 "	Soirée à thème, journal « L'Écho du Chat Perché »
Les Petits Filous	90 "	Spectacles, conteur, musicien
Parents et Amis de l'Ecole (APAEP)	270 "	Frais de fonctionnement : machine à café, fournitures, plastifieuse, matériels pour crêpes
Campagne Ragondins	342 "	Frais de fonctionnement

ASSOCIATIONS TALENSACOISES SPORTIVES		
Badminton	360 "	Frais de fonctionnement : achats volants et filets

Espoir Sportif de Talensac (Basket)	810 "	Frais de fonctionnement
Football Club	804 "	Frais de fonctionnement
Moto Club	225 "	Frais de fonctionnement
Pongiste club de Talensac	526 "	Frais de fonctionnement
Talensac Gymnastique	540 "	Frais de fonctionnement
Tennis Club	315 "	Frais de fonctionnement
Volley-Club de la Cane	180 "	Frais de fonctionnement

ASSOCIATIONS D'INTERET LOCAL		
A.D.M.R. (aide à domicile en milieu rural * Famille & personnes âgées	2 799.60 "	Accord selon montant par habitant fixé par ADMR
* Petite enfance (halte garderie Babilou)	1 000 "	Convention signée avec ADMR (participation financière à ajuster)
Art et Danse	27 "	9" par adhérent talensacois de moins de 16 ans (3 adhérents concernés)
Brocéliande sports subaquatiques	9 "	9" par adhérent talensacois de moins de 16 ans (1 adhérent concerné)
Amicale des Donneurs de sang	36 "	Subvention annuelle
GEDA 35 (Randonnée)	36 "	Subvention annuelle

AUTRES ASSOCIATIONS		
La Croix d'Or	36 "	Subvention annuelle
France Adot 35	36 "	Subvention annuelle
La Prévention Routière	90 "	

ETABLISSEMENTS SPECIALISES		
I.M.E. (Les Ajoncs d'Or)	21 "	21 " par élève de Talensac (subvention versée à l'établissement)

ORGANISMES DE FORMATION DES APPRENTIS		
Chambre des métiers d'Ille et Vilaine	15 "	15 " par élève de Talensac (subvention versée à l'établissement)
Maison Familiale Rurale "La Rouvraie" Montauban	30 "	15 " par élève de Talensac : 2 élèves concernés (subvention versée à l'établissement)
Maison Familiale Rurale de Guilliers (56)	15 "	15 " par élève de Talensac (subvention versée à l'établissement)
Maison Familiale Rurale de Goven (35)	15 "	15 " par élève de Talensac (subvention versée à l'établissement)
Maison Familiale Rurale St Aubin D'Aubigné	15 "	15 " par élève de Talensac (subvention versée à l'établissement)
Maison Familiale Urbaine Rennes-St Grégoire (35)	30 "	15 " par élève de Talensac : 2 élèves concernés (subvention versée à l'établissement)

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES		
Ecole maternelle et primaire publique du chat perché	2200 "	Sorties et interventions pédagogiques = 200 euros par classe (10 classes l'an passé et 11 classe pour l'année en cours)
	11 221 "	Inscription à l'article 6067 du budget primitif : 26" par élève (289 élèves - année scolaire 2009/2010) et 337 " par classe (11 classes)
	1 400 "	Achats d'équipements sportifs pour : la salle de motricité (400") et la salle de sport (1000")
	1 100 "	Achats de livres en accord avec la bibliothèque. Montant inscrit à l'article 6065 du budget primitif.
	300 "	Matériel audio et vidéo
	1 300 "	Manuels : l'école devra fournir un inventaire de l'existant et la liste des livres achetés
	200 "	Aide personnalisée
	120 "	Recharges téléphone portable de l'école

Délibération n°24/2010

Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il est proposé au Conseil Municipal de déléguer la compétence suivante au Maire pour la durée du présent mandat :

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉLÈGUE au Maire pour la durée du présent mandat la compétence suivante :

- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Délibération n°25/2010

Déclaration d'intention d'aliéner

L'office notarial B. PIERRE-BOURGEON de MONTFORT-SUR-MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « 12 rue de Breteil », cadastré section A n°2070 et A n°2072, d'une superficie de 313 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***CONSIDÉRANT*** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,
- ***DÉCIDE*** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par délibération n°66/2008 du 8 septembre 2008.

Délibération n°26/2010

Déclaration d'intention d'aliéner

L'office notarial MOINS et CAUSSIN de MONTFORT-SUR-MEU présente une déclaration d'intention d'aliéner pour un bien situé « Rue de la Hunaudière », cadastré section A n° 2083, d'une superficie de 403 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***CONSIDÉRANT*** qu'il n'y a pas d'intérêt pour la Commune,
- ***DÉCIDE*** de ne pas exercer le Droit de Préemption Urbain défini par délibération n°66/2008 du 8 septembre 2008.

Délibération n°27/2010

Syndicat Intercommunal de l'École de Musique du pays de Brocéliande ó Modification des statuts

Suite à la modification des statuts du syndicat par délibération en date du 2 décembre 2009 modifiant l'article 4 des statuts du syndicat, le conseil municipal a élu, par délibération n° 17/2010, M. GUÉRIN délégué suppléant au syndicat intercommunal de l'école de musique du Pays de Brocéliande.

Au regard de cette délibération, la préfecture demande que le Conseil Municipal se prononce sur la modification des statuts intervenue par délibération en date du 2 décembre 2009 et modifiant l'article 4 des statuts du syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***APPROUVE*** la modification de l'article 4 des statuts du Syndicat Intercommunal de l'École de Musique du Pays de Brocéliande.

Délibération n°28/2010

Montfort Communauté ó Modification des statuts

Par délibération en date du 25 février dernier, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement quant à la modification des statuts de Montfort Communauté.

Cette modification vise principalement la prise de compétence en matière de petite enfance. D'autres ajustements statutaires sont également concernés avec notamment des précisions sur :

- la compétence dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs (gestion d'un équipement culturel d'intérêt communautaire, adhésion au syndicat mixte Mégalis) ;
- la compétence en matière de développement économique (construction de bâtiments et réalisations d'autres investissements à vocation économique, développement d'actions visant à soutenir et à favoriser l'emploi).

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les différentes modifications énoncées ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts de Montfort Communauté

Délibération n°29/2010

Compte à terme ó Clôture anticipée

Par délibération n° 105/2009 en date du 14 décembre 2009, le conseil municipal avait autorisé Monsieur le Maire ou Madame HOUEE-PITOIS, Maire-Adjoint chargée des finances, à placer la somme de 300 000.00 € sur un compte à terme pour une période de 6 mois à compter du 3 janvier 2010 au taux nominal de 0.49%.

Afin de pouvoir rembourser dans sa quasi-totalité un prêt communal à la date du 1^{er} mai 2010 (pour un montant de 200 000 €), il est proposé au Conseil Municipal de clôturer par anticipation le compte à terme et ainsi débloquer les 300 000 € initialement placés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la clôture anticipée du compte à terme initialement ouvert par délibération n°105/2009 au taux nominal de 0.49%.

European Homes ó Installation de Bungalows

La société European Homes souhaite installer des bungalows sur un terrain communal cadastré A 800a afin de pouvoir y installer des bureaux pour la vente des lots du lotissement ainsi que pour y assurer le suivi du chantier.

M. PERRINIAUX précise qu'il s'agit simplement d'une proposition de la part d'European Homes et que peut-être d'autres parcelles peuvent être envisagées.

Il est décidé que la commission Urbanisme-Bâtiments Communaux ira voir sur place la parcelle concernée lors de sa réunion du 14 avril 2010.

Commission Voirie du mois de mars

Lors de sa dernière réunion, la commission voirie a fait le constat suivant : environ 1.2 km de fossés et ponts devront être curés cette année.

Fête de la Godaille

Lors de la dernière réunion qui a eu lieu le mardi 6 avril 2010, il a été décidé, en accord avec tous les représentants des associations et personnes organisatrices, que le feu d'artifice soit tiré le soir de la fête de la Godaille.

La prochaine réunion aura lieu le mardi 11 mai 2010 à 20h au terrain de la Hunaudière.

Ecole - Salle des Maîtres

Les travaux de la salle des Maîtres (en régie) ont commencé le 12 avril 2010.

Programme « Un fruit à la récré »

L'opération « Un fruit à la récré » démarre à compter du 26 avril 2010 à l'école et à la cantine de Talensac.

Gestion différenciée des espaces verts

M. le Maire expose que face à l'augmentation des espaces verts à entretenir et des nouveaux enjeux environnementaux, il paraît nécessaire de faire évoluer les pratiques d'entretien sans augmenter le coût.

C'est pourquoi il est proposé de mettre en place la gestion différenciée : certaines zones d'espaces verts seront tondues plus ou moins fréquemment selon leur emplacement dans la commune. Soit moins de tontes, donc moins de temps et de matériels mobilisés, moins de déplacements et moins de carburants.

C'est également un bon point pour l'environnement qui s'ajoute aux pratiques durables mises en place sur la commune = abandon de l'utilisation de produits phytosanitaires et utilisation de tondeuses mulching (herbe broyée reste sur place soit moins de déchets verts à transporter en déchèterie).

Après discussion, il est décidé que cette technique serait d'abord testée sur une zone déterminée et que les conseillers municipaux le désirant se rendent samedi 17 avril à 11h au terrain de la Hunaudière pour choisir les zones qui seraient entretenues en gestion différenciée.

Monument aux Morts

Monsieur le Maire fait le constat que nombre de voitures se garent devant le Monument aux Morts. Dans le but d'empêcher que cette pratique perdure, il est proposé d'aménager l'espace devant le monument aux Morts en installant des jardinières.

Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Séance levée à 21h50